

PARIS, 2 juin 2008 (AFP) - Mariage annulé : "inacceptable" et aberrant" selon la Grande Loge féminine

La Grande loge féminine de France (GLFF) qualifie d'"inacceptable" l'annulation d'un mariage par le Tribunal de grande instance de Lille pour cause de mensonge à propos de la virginité et parle d'une "atteinte intolérable à la dignité des femmes", dans un communiqué.

"Il est tout à fait aberrant qu'aujourd'hui, en France, certaines dispositions du Code Civil conduisent, par l'interprétation qui en est faite, à une régression des droits des femmes", écrit la GLFF qui juge la décision du tribunal "inacceptable".

"Cette décision est une atteinte intolérable à la dignité des femmes et constitue une violation des droits fondamentaux", ajoute-t-elle en souhaitant rencontrer la garde des Sceaux, Rachida Dati, "pour lui faire part de son indignation.